

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny-GUYON Yoann – HEMON Morgane – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Dominique DERVOUT à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Philippe NIMIS

Date de convocation : 5 décembre 2017

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

**DECISION  
BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE  
BUDGET  
PRINCIPAL**

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	29

Monsieur Le Maire indique qu'en prévision de la clôture de l'exercice budgétaire 2017, il convient de procéder à des ajustements budgétaires par le biais d'une décision modificative.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

## Section de fonctionnement

Budget Principal / DM N°1			
Section : fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement			
	Prévu	Réalisé	DM
<b>Chapitre 012</b>			<b>42 985,00</b>
64138 - Rémunération non titulaire	20 500,00	28 460,00	7 960,00
621800 - Rémunération personnel extérieur (enqu publiques...)	18 500,00	38 451,87	20 000,00
633600 - Cotisation CNFPT et CDG	30 000,00	45 025,00	15 025,00
<b>Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice</b>			<b>61 796,00</b>
021 - Virement à la section d'investissement	912573		61 796,00
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>			<b>104 781,00</b>

Recettes de fonctionnement			
	Prévu	Réalisé	DM
<b>CHAPITRE 013</b>			<b>84 644,00</b>
641900 - Remboursement ASTER	63 500,00	148 144,00	84 644,00
<b>CHAPITRE 73</b>			<b>6 804,00</b>
741210 - Réajustement DSR	96 000,00	102 804,00	6 804,00
<b>CHAPITRE 74</b>			<b>13 333,00</b>
747810 - Participation CAF temps accueil périscolaire	-	28 333,00	13 333,00
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>			<b>104 781,00</b>

## Section d'investissement

Section : Investissement				
Dépenses d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
<b>CHAPITRE 16</b>	<b>45 847,00</b>			
1641 - Remboursement anticipé d'emprunt		-		45 847,00
<b>CHAPITRE 20</b>	<b>3 403,00</b>			
202 - Frais liés à la réalisation de doc urbanisme		10 000,00	13 403,00	3 403,00
<b>CHAPITRE 21</b>	<b>3 500,00</b>			
218809 - Matériel restaurant scolaire (Armoire cuisine)		20 000,00	22 516,00	3 500,00
<b>CHAPITRE 23</b>	<b>9 046,00</b>			
231514 - Engagement supplémentaire Signalisation route de Lambell		-	-	6 246,00
231301 - Engagement supplémentaire Avenant 2 Maison du littoral		-	-	2 800,00
<b>Total dépenses d'investissement :</b>				<b>61 796,00</b>

Recettes d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
<b>Opérations de fin d'exercice et d'ordres budgétaires</b>				<b>61 796,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement				61 796,00
<b>Total recettes d'investissement :</b>				<b>61 796,00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 27 novembre 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
 A Trégunc, le 18 décembre 2017  
 LE MAIRE  
 Olivier BELLEC


